

## Nouveau à Vic-Fezensac : mise en place d'un service de ramassage des déchets verts et des encombrants



Nouveau à Vic-Fezensac : mise en place d'un service de ramassage des déchets verts et des encombrants

**Afin de lutter contre les incivilités et d'accompagner efficacement les habitants dans la gestion de leurs déchets, Vic-Fezensac met en place un nouveau service de ramassage des déchets verts et des encombrants, à compter du mois d'avril 2025. Un service gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune.**

Pour rappel, les déchets verts concernent les résidus issus de l'entretien des jardins, feuilles mortes et branches fagotées, tandis que les encombrants incluent les objets volumineux comme les gros meubles, l'électroménager et les télévisions (sont exclus le bois, le fer, le verre, les poubelles diverses, les bidons en plastique, le pneumatique, le béton/goudron...).

### Comment cela fonctionne ?

Le personnel des services techniques de la commune procédera

**- au ramassage des déchets verts le 4ème mardi des mois d'avril et de septembre**

**- à celui des encombrants le 1er mardi des mois d'avril, de juillet et d'octobre.**

Pour être ramassés, les déchets verts doivent être déposés dans des sacs pour les feuilles et fagotés pour les branches (diamètre de branche : maximum 8cm), tandis que les encombrants doivent être déposés sur les trottoirs, bien visibles mais sans gêner la circulation. Il conviendra à tous de déposer les déchets devant chez eux, la veille au soir du ramassage, les agents ne rentreront pas dans les domiciles des habitants.

### Conditions d'inscription

Afin d'organiser au mieux le ramassage et éviter les dépôts sauvages, les habitants souhaitant bénéficier de ce service doivent obligatoirement s'inscrire auprès de la mairie (une semaine avant la date) :

- Par téléphone au : 05 62 58 05 54
- Par mail : [accueil.technique@ville-vicfezensac.fr](mailto:accueil.technique@ville-vicfezensac.fr)

La mise en place de ce service répond à l'engagement de la municipalité pour une gestion durable des déchets et le maintien de la propreté publique. L'occasion également pour la ville de s'inscrire dans une démarche plus respectueuse de l'environnement.

# RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

1<sup>ER</sup> MARDI  
AVRIL | JUILLET | OCTOBRE

**SUR INSCRIPTION (une semaine avant) :**  
05 62 58 05 54  
accueil.technique@ville-vicfezensac.fr

## AUTORISÉ

- Électroménager (réfrigérateur, congélateur, lave-linge...)
- Télévisions
- Gros meubles (tables, armoires, canapé, literie...)

## INTERDIT

- Bois, Fer, Verre
- Poubelles diverses
- Bidon en plastique
- Pneumatique
- Béton, goudron...



# RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

4<sup>ÈME</sup> MARDI  
AVRIL | SEPTEMBRE

## Conditions :

- \* PAS DE DÉCHETS DE TONTE
- \* PAS D'ÉPINEUX
- \* METTRE LES FEUILLES DANS DES SACS
- \* FAIRE DES FAGOTS AVEC LES BRANCHES (BRANCHE : DIAMÈTRE MAX 8CM)

**SUR INSCRIPTION :**  
05 62 58 05 54  
accueil.technique@ville-vicfezensac.fr

